



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Formation podo-orthésiste

Question écrite n° 37936

Texte de la question

M. Pierre Morel-À-L'Huissier interroge M. le ministre de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports sur les formations de podo-orthésiste. En effet, il semblerait que le référentiel métier soit actuellement en cours de restructuration et que, dans ce laps de temps estimé à cinq ans, les formations en VAE soient suspendues. La disparition de ces formations alors qu'il y a un net manque de professionnels et une demande forte de reconversion ou d'évolution professionnelle dans le pays à la suite de la crise sanitaire risque de provoquer des difficultés pour bon nombre d'usagers. Cette situation est d'autant plus surprenante qu'il est toujours possible de recourir aux formations en VAE pour les métiers d'orthoprothésiste, mais pas « podo ». Il semblerait par ailleurs que l'évolution de ce référentiel conduise à un transfert de la responsabilité de ces formations du ministère de l'éducation nationale au ministère de la santé. Aussi, il lui demande de bien vouloir lui clarifier cette situation et de lui détailler quelles sont les formations existantes aujourd'hui pour obtenir un BTS de podo-orthésiste en VAE.

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morel-À-L'Huissier](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - UDI et Indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37936

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Ministère attributaire : [Enseignement supérieur et recherche](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [6 avril 2021](#), page 2875

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)